



AGIR . INNOVER . RESPIRER

Communiqué de presse – mercredi 6 décembre 2017



# PIC DE POLLUTION

## REDUCTION DES VITESSES DE CIRCULATION



— jeudi 7 décembre 2017, le territoire de la métropole grenobloise et le bassin d'air grenoblois restent soumis à des limitations de vitesses.

Selon les prévisions d'Atmo Auvergne Rhône-Alpes, la journée de jeudi 7 décembre sera marquée par le dépassement du seuil de 50 microgrammes de microparticules par mètre cube sur le bassin d'air grenoblois.

Ainsi, jeudi 7 décembre :

- La vitesse est réduite de 20 km/h sur les voies où la vitesse maximale est supérieure ou égale à 90 km/h (sur le territoire des 49 communes de la Métropole grenobloise, de la Communauté de communes du Grésivaudan et sur certaines communes de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais).
- La vitesse est réduite à 70 km/h sur les autoroutes A51, A480, A48 entre les péages de Vif et Voreppe, et A41 entre Carronnerie et le péage de Crolles.

Afin de réduire la durée de ce pic de pollution, nous appelons l'ensemble des habitants de la région grenobloise à privilégier la marche à pied, le vélo, les transports en commun ou le covoiturage. L'application et le site web Métromobilité ainsi que le site covoitoura.eu sont à disposition des citoyens pour organiser au mieux leurs déplacements.

L'inscription aux prochains messages d'alerte sur le site [metromobilite.fr](http://metromobilite.fr) est également conseillée.

Nous vous remercions pour votre mobilisation.



*À chaque instant,  
agissons pour la qualité de l'air.*

Terra Publica